

DÉLIBÉRATION N°DL20260112 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 12/06/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Benoit FABRE ; M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 22h30) ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY (à partir de 20h) ; Mme Catherine MOIROUD (à partir de 19h30) ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Gilles GRECO

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON (à partir de 22h30)

M. Philippe QUOY a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (jusqu'à 20h)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 19h30)

Mme Sylvie REBAUD a donné procuration à Mme Patricia VIALON

M. Julien GIRAUDO a donné procuration à M. Jean MINNAERT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Abila CIPRIANI.

SAINT-CHAMOND "VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES"

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

La Ville de Saint-Chamond souhaite s'engager dans le processus de rédaction d'une charte « Ville Ambassadrice du don d'organes »,

Selon l'Agence de biomédecine, 6 148 greffes ont été réalisées en 2025, et ce grâce à 1 590 donateurs. Au 1^{er} janvier 2026, 11 642 malades étaient en attente active d'une greffe, 966 sont décédés en 2025.

Chaque début d'année, l'Agence de la biomédecine conduit une enquête afin d'évaluer la perception et les connaissances des Français sur le don d'organes et de tissus.

Sans inscription au Registre National des Refus, tout le monde est considéré comme donneur, mais beaucoup ne savent pas que la famille reste sollicitée et peut s'opposer au prélèvement. En effet, 74 % des Français se disent favorables au don de leurs propres organes après leur mort, mais seulement 49% des Français ont fait part de leur position à leurs proches, or sans information, les proches s'opposent souvent par prudence, empêchant ainsi des greffes potentielles.

Le prélèvement et la greffe d'organes sont des activités de santé publique qui constituent, en vertu de l'article L.1231-1 A du code de la santé publique, « une priorité nationale » tel que le rappelle le Plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus 2022-2026.

Aussi, la commune de Saint-Chamond, sollicitée par le collectif Greffes+, souhaite devenir une « ville ambassadrice du don d'organes ». Ce collectif, qui réunit 8 associations et fédérations, a reçu le soutien de l'Agence de biomédecine ainsi que de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) pour sa démarche qui vise à développer la sensibilisation du plus grand nombre au don d'organes.

Cette démarche participe par ailleurs à l'atteinte des objectifs fixés par l'axe 9 du Plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus 2022-2026 « Communiquer pour mobiliser le grand public et les professionnels ».

En devant « Ville ambassadrice du don d'organes », la commune de Saint-Chamond s'engage notamment à installer sur une de ses principales entrées de ville un panneau comprenant un ruban vert avec la mention « Ville ambassadrice du don d'organes » et en le tenant toujours visible.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de la mobilisation collective en faveur du don d'organes et de la greffe, il est proposé :

- D'organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin, journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donateurs ;
- De diffuser, via les outils de communication de la collectivité des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches ;
- De planter un « arbre de vie », lieu de recueil en remerciements aux donateurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année

- De favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de notre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public

- De s'engager avec le collectif Greffes+ dans la rédaction d'une charte d'engagements réciproques et de la signer avec l'« Association pour le Don d'Organes et de Tissus de la Loire », membre local du collectif Greffes+.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'engagement de la commune de Saint-Chamond dans la démarche « Ville Ambassadrice du don d'organes »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Charte « Ville ambassadrice du don d'organes » avec l'« Association pour le Don d'Organes et de Tissus de la Loire », membre local du Collectif Greffes +.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 24/06/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Abla CIPRIANI

Date de mise en ligne